



RAPPORT DE LA TABLE DE NEGOCIATION (14e et 15e rencontres)

L'accès à l'égalité

Pour la partie patronale:

Ce n'est pas une préoccupation "alarmante" de leurs mandants. C'est un problème que les syndiqué-e-s doivent régler eux-mêmes puisqu'ils sont majoritaires au comité de sélection.

Sur la question de l'accès à l'égalité, nous avons fait un exposé général à la partie patronale, lors de nos rencontres des 9 et 10 avril derniers. Après avoir souligné comment les femmes sont évincées des cegeps depuis le décret alors qu'elles y étaient déjà nettement sous-représentées, nous avons demandé comment il se fait qu'elles ne sont pas retenues à l'engagement dans certains ghettos d'emploi masculins malgré qu'il existe un nombre suffisant de diplômées dans des disciplines comme électrotechnique ou philosophie, par exemple.

A cela, la partie patronale nous répond que c'est surtout à cause des comités de sélection où les profs sont majoritaires et que c'est à eux qu'il faudrait poser la question qui relève d'ailleurs, à son avis d'application locale puisque les problèmes sont inégaux d'un collège à l'autre. Nous lui avons rétorqué que nous faisons face aux problèmes de l'ensemble des profs de cegeps et que plusieurs clauses ont une incidence nationale telle la sécurité d'emploi. C'est pourquoi nous voulons un programme uniforme et nous estimons que la volonté d'intervention doit aussi être nationale car elle relève du pouvoir politique.

UN BON BOUT DE CHEMIN A FAIRE DE PART ET D'AUTRE

Nous avons admis qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire dans nos propres rangs sur cette question. Mais cela ne justifie pas la partie patronale qui avoue n'avoir pas progressé sur ce sujet depuis deux rondes de négociations, d'en faire moins que nous. Nos demandes sont loin d'être drastiques et notre approche en est une par discipline et par collège et les modifications du portrait des disciplines se feraient de façon graduelle.

LES PORTE-PAROLE PATRONAUX ONT LE MANDAT DE RENVOYER CELA AU NIVEAU LOCAL MEME SI LE LEGISLATEUR A RETIRE L'ACCES A L'EGALITE DE L'ANNEXE "A", DANS LA LOI 37.

Nous avons demandé à la partie patronale pourquoi l'accès à l'égalité est référé au niveau local dans son dépôt, quand le législateur a pris la peine de la biffer de l'Annexe "A" dans une des rares modifications qu'il a jugé bon d'apporter à la loi 37 en commission parlementaire. A notre avis, cela signifie son intention que la question soit négociée nationalement.

